

**-REUNION du Bureau du 09 décembre 2022
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le vendredi 09 décembre 2022 à 09h30 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6 ^{ème} vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► POURSUITE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU SCOT

Le président rappelle que le 22 juin 2021 un arrêté a été pris pour lancer la modification N°1 du SCoT, ainsi qu'une délibération définissant les modalités de la concertation publique préalable à cette modification qui s'est déroulée du 26 novembre 2021 au 26 février 2022. Dans ce cadre, deux réunions publiques préalables se sont tenues fin 2021. A la suite de cette concertation publique préalable, a eu lieu du 20 septembre au 22 octobre 2022 l'enquête publique durant laquelle mille cinq cents contributions ont été reçues. Le Commissaire enquêteur, Jean-Lou BEUCHOT a rendu ses conclusions qui sont favorables sans réserve à la modification n°1 du SCoT.

Il a retenu les remarques les plus pertinentes nécessitant une réponse qui ont fait l'objet d'une synthèse et qui se retrouveront soit dans le DOO modifié, soit dans le rapport de présentation du SCoT.

Véronique BISSON et Olivier PREMILLIEU présentent donc aux membres du Bureau les recommandations qui seront intégrées au document final qui prennent en compte les avis des Personnes Publiques Associées, les contributions du public dans le cadre de l'enquête publique et le rapport du Commissaire enquêteur.

Le président souhaite revenir sur les avis défavorables rendus par le syndicat mixte des Boucles du Rhône et la commune de Saint-Romain-de-Jalionas durant la phase de concertation des Personnes Publiques Associées, et sur l'avis plus nuancé rendu par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Il précise que cette commune située en face de Loyettes s'oppose à la création du barrage pont évoquée dans la modification du SCoT. Le président rappelle que la modification du SCoT n'a pas pour objet de prévoir cet ouvrage qui pour l'instant n'est qu'une hypothèse. En effet, la CNR étudie dans le cadre du prolongement de sa concession d'aménagement du Rhône la réalisation d'un nouvel ouvrage hydroélectrique sur lequel pourrait être adossé une infrastructure de franchissement, mais pour cela il faudra que l'ensemble des collectivités concernées des deux côtés du fleuve s'entendent et participent au financement.

Ce point a été indiqué dans la modification du SCoT et une réponse a été apportée, ainsi que pour la commune de Leyrieu. Il indique que le syndicat mixte des Boucles du Rhône qui a été consulté aurait dû informer ses communes afin que celles-ci aient tous les éléments en main afin de se prononcer sur le projet.

Pour conclure, le président confirme que le SCoT BUCOPA va au bout de la modification, et qu'une fois la modification adoptée, il faudra aller rencontrer les communautés de communes voisines de l'Isère pour leur expliquer.

Philippe GUILLOT-VIGNOT pense que la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné devrait expliquer à la commune de Saint-Romain-de-Jalionas ce qu'est le SCoT et quel est son rôle.

La mairie de Loyettes a pris contact avec la mairie de Saint-Romain-de-Jalionas par le biais du CNR.

Xavier DELOCHE demande s'il y a des formalités particulières à mettre en place suite à l'avis rendu par cette commune. Le président indique que le SCoT a juste une obligation de réponse.

Xavier DELOCHE souhaite savoir s'il existe d'autres instances, autres que le département et l'intercommunalité pour discuter. Il n'existe aucune instance à part le CNR, avec des groupes de travail sous l'égide du Préfet de région. Enfin, le président propose d'aller les rencontrer.

Il est précisé que la mairie de Loyettes est favorable à l'implantation d'un nouveau franchissement du Rhône, ainsi que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. En revanche, le département de l'Ain n'a pas encore pris de position. Le projet est travaillé avec l'Etat.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD souligne qu'il n'est pas évident pour une petite commune de voir au-delà de leur périmètre, c'est pourquoi il est important de les rencontrer pour les informer.

Il est donc prévu d'ici fin janvier, début février l'approbation de la modification n°1 et donc la modification définitive du DOO. Le président invite vivement les membres du Bureau à lire l'avis du Commissaire enquêteur.

► POINT SUR L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

Le président présente aux membres du Bureau les points qui seront abordés lors du conseil syndical du 13 décembre prochain. Une intervention est prévue de la part de monsieur Dimitri COULON de la CNR qui viendra nous présenter le contenu du prolongement de la concession du Rhône accordée par l'Etat à la CNR jusqu'en 2041.

Le président indique que le prochain Bureau se tiendra le **lundi 30 janvier à 14h30** et le prochain Conseil syndical le **lundi 06 février à 17h30**.

La séance est levée à 11h45.